

AVIS PUBLIC

Règlement n° 131

EST DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite Municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, le conseil municipal a donné un avis de motion au règlement n° 131 relatif à la citation patrimonial de l'église, du clocher central, et de l'orgue Casavant OPUS 1316.

Vous pourrez consulter ce règlement pour tous les détails à la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 9^e jour du mois de novembre 2022.



Simon Boucher
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 9^e jour du mois de novembre 2022, entre 14 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de novembre 2022.

Le greffier-trésorier


